

**DÉCLARATION MONDIALE**  
**APPELANT AMNESTY INTERNATIONAL À DÉFENDRE LES DROITS DE LA PERSONNE**

**CONSIDÉRANT QUE :**

Au cours de leur réunion du Conseil international à Dublin du 7 au 11 août 2015, des délégués d'Amnesty International ont débattu et adopté la [«Décision : Ligne de conduite relative à l'obligation des États de respecter et protéger les droits humains des travailleurs et travailleuses du sexe et de les laisser exercer ces droits»](#) qui invite les gouvernements à décriminaliser totalement ce qu'ils appellent "travail du sexe", y compris les proxénètes, les propriétaires de maisons closes et les acheteurs ;

Amnesty International est l'une des plus éminentes organisations de défense des droits humains au monde, dont la mission est de faire respecter la [Déclaration universelle des droits de l'homme](#) qui établit l'indivisibilité, l'inaliénabilité et l'universalité des droits de la personne, y compris le droit de chaque être humain de vivre une vie libre de violence et dotée de dignité ;

L'appel d'Amnesty International à décriminaliser la prostitution, y compris les proxénètes, les propriétaires de maisons closes et les acheteurs, est en violation directe de sa mission ainsi que de conventions internationales, de principes des droits de la femme et des droits de la personne, et de tous les efforts pour parvenir à l'égalité des sexes ;

Nous, les parties soussignées, sommes notamment des membres d'organisations nationales, internationales, régionales et locales qui fournissons des services de première ligne aux femmes qui souffrent de violences et de discrimination, allant de la prostitution à la violence conjugale, au viol et à la torture par des acteurs étatiques et non étatiques, et qui militons pour de vigoureuses lois et politiques à l'appui des droits des femmes. Collectivement, nous avons répondu partout dans le monde à des centaines de milliers de femmes piégées dans des cycles de violence masculine à leur égard, y compris dans la prostitution, et leur avons fourni des services sociaux, médicaux, de logement, de soutien juridique et de représentation ;

Nous sommes des militantes des droits des femmes, des féministes, des survivantes de la prostitution et d'autres formes de violence sexualisée, d'origine indigène ou de "castes répertoriées", Premières nations, Métis, Européennes et d'ascendance européenne, Africaines et de la diaspora africaine ; Latino-Américaines et des Caraïbes ; Asiatiques et Océaniennes originaires de six continents ;

Nous convenons avec Amnesty International que les personnes vendues en prostitution ne doivent être pénalisées dans aucun territoire. Leurs vies sont brisées par une lourde stigmatisation sociale et des taux élevés de violations des droits humains inhérentes à la prostitution, y compris la violence, le harcèlement sexuel, le viol, la déshumanisation, l'avalissement, la torture, voire la mort, aux mains de leurs acheteurs, proxénètes, trafiquants, agents d'application de la loi et autres acteurs étatiques et non étatiques ;

Nous considérons que la réduction des méfaits est un outil provisoire nécessaire qui assure une protection et répond à des besoins de personnes prostituées, mais que l'élimination de ces méfaits par des lois, des changements de paradigme et un changement social est essentielle pour combattre les causes profondes de la prostitution et de l'exploitation sexualisée commerciale.

### **PAR CONSÉQUENT, C'EST SANS ÉQUIVOQUE QUE NOUS...**

REJETONS la décision d'Amnesty International de dépénaliser un système d'exploitation sexualisée commerciale, qui est ancré dans des antécédents d'oppression patriarcale, de racisme, de colonialisme, d'esclavage, de génocide et dans l'acceptation culturelle d'une violence et d'une discrimination surtout exercées contre des femmes, qui sont majoritairement des femmes de couleur, appauvries, dénuées de choix et qui ont souffert de violence sexuelle et économique, d'inceste, de viols répétés, de torture, d'itinérance et de marginalisation socioculturelle ;

REJETONS l'utilisation par Amnesty International de l'expression «travail du sexe», un terme créé par l'industrie du sexe et qui est incompatible avec le droit international. La prostitution n'est ni du «sexe», ni un «travail» mais une violence et une discrimination fondées sur le sexe, perpétuées par une industrie du sexe multimilliardaire, et alimentées par les acheteurs (la demande). En outre, certains gouvernements qui ont dépénalisé la prostitution définissent comme «travailleur du sexe» toute personne fournissant des services sexualisés commerciaux, ce qui inclut les proxénètes et les propriétaires de maisons closes et ne se limite donc pas aux personnes qui vendent leur sexualité ;

REJETONS les allégations d'Amnesty International quant aux recherches fondant sa décision de réclamer la décriminalisation de la prostitution quand cette organisation ne parvient pas à citer de recherches ou d'études sur les principaux cadres juridiques qui régissent la prostitution ainsi que leurs conséquences documentées. Amnesty International a également refusé d'examiner les échecs de la décriminalisation de la prostitution dans des pays comme l'Allemagne, les Pays-Bas, certains États de l'Australie, la Nouvelle-Zélande et d'autres territoires ;

REJETONS la comparaison d'Amnesty International entre sa position sur la peine de mort et la décriminalisation de la prostitution. Le fait de voter sur une résolution appelant les États à ne pas condamner à mort leurs citoyens conformément aux principes des droits de la personne est à mille lieues du fait d'exhorter les gouvernements à autoriser une exploitation commerciale sexualisée au moyen d'une décriminalisation des proxénètes, des propriétaires de bordels et des acheteurs.

### **NOUS APPELONS :**

Amnesty International à se montrer solidaire des personnes impliquées dans la vente du sexe, sans distinction de sexe et d'identité sexuelle, et à appeler les gouvernements à décriminaliser ces personnes dans tous les territoires. Dans son état actuel et à la suite d'un débat déchirant

entre les déléguées et délégués réunis à Dublin, le cadre adopté par Amnesty permettrait à certains gouvernements de criminaliser la vente de sexe, tout en exonérant les acheteurs et les proxénètes ;

Amnesty International à nous consulter comme spécialistes des droits des femmes et de l'égalité des sexes. Beaucoup des soussignées sont des survivantes de la prostitution et/ou des personnes lesbiennes, bisexuelles, transgenres, ou membres d'organisations qui desservent de telles populations. Amnesty International n'a aucune légitimité pour parler en notre faveur ou en notre nom dans sa justification d'endosser la prostitution et divers systèmes d'exploitation ;

Amnesty International à consulter des professionnels de la santé et des chercheurs au-delà du seul secteur de la prévention du VIH/sida et de recueillir des données sur les énormes préjudices physiques, psychologiques et traumatiques, y compris la mort, que les acheteurs et les proxénètes infligent à des personnes, en particulier des femmes ;

Amnesty International à respecter sa mission en appelant les gouvernements à mettre en œuvre et faire appliquer le [Protocole de Palerme](#), la [Convention de 1949](#), la [CEDEF](#) et d'autres instruments juridiques internationaux qui reconnaissent l'exploitation propre à la prostitution;

Les membres d'Amnesty International à contester les dirigeants de leur organisation et à les exhorter à adopter une résolution qui appelle les États à investir dans la réalisation de l'égalité des sexes, à combattre la violence à l'égard des femmes et à adopter des lois qui décriminalisent *uniquement* les personnes qui vendent du sexe et qui pénalisent les gens qui achètent du sexe, une formule également connue sous le nom de Modèle Nordique ou d'Égalité.

Si Amnesty International adoptait une politique qui appelle les États à décriminaliser les proxénètes, les propriétaires de bordels et les acheteurs, nous exhortons les gouvernements et la société civile à rejeter sans réserve cette politique. En tant que communauté internationale, il nous incombe de partager une vision de l'égalité et de lutter pour un monde où même les personnes les plus vulnérables sont protégées contre les violations de leurs droits humains.

#PasdAmnistiePourLesMacs

#NoAmnesty4Pimps

[Signez Ici](#)